

PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 14 janvier 2019 de SOULIGNÉ-FLACÉ

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Luc BOURMAULT, Maire de SOULIGNÉ-FLACÉ.

Etaient présents : M. Luc BOURMAULT, Mme Fabienne BEATRY (arrivée à 21h55), Mme Séverine BROUART, M. Vincent COUTABLE, Mme Myriam FABER, Mme Claire de MONTESSON, M. Laurent MOUSSION, M. Claude OUDIN, M. Joël TOUET, Mme Sonia TREMOUREUX (arrivée à 20h10), Mme Sophie VIOT.

Absents excusés : Mme Fabienne BEATRY (absente jusqu'à 21h55), M. Franck BELIER.

Absent : M. Gérard BLANCHE.

M. Franck BELIER a donné procuration à M. Luc BOURMAULT et Mme Fabienne BEATRY a donné procuration à Mme Sophie VIOT (son pouvoir s'annule à 21h55).

Invité : M. Emmanuel FRANCO, président de la CdC Val de Sarthe

Date de la convocation : 7 janvier 2019

Date d'affichage : 8 janvier 2019

Nombre de membres :

En exercice 13

Présents 10 (jusqu'à 21h55), 11 (après 21h55)

Votants 12

M. Claude OUDIN a été élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2018 par le Maire, les membres présents l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce lundi 14 janvier 2019 et propose d'ajouter les points suivants :

- *Offre de concours pour déploiement réseau fibre optique*

ce qui est accepté.

1901001 - PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CDC VAL DE SARTHE

M. Luc BOURMAULT, Maire, invite M. FRANCO, président de la CdC Val de Sarthe à présenter le projet de pacte financier et fiscal.

20h10, arrivée de Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe

Ce rapport a été établi par la commission finances de la CdC Val de Sarthe à la demande du conseil communautaire.

Le rapport propose 3 pistes pour améliorer les finances de la CdC, notamment pour aider aux finances de la politique du logement :

- Partage de la fiscalité bâtie sur les **Zones d'Activités** financées de manière communautaire

- **Taxe aménagement** : la CdC du Val de Sarthe propose que la commune lui rétrocède 1 point. Pour ce faire, 2 alternatives sont au choix de la commune :
 - Soit la commune augmente d'un point le taux actuel en le passant de 3% à 4%,
 - Soit la commune maintient le taux actuel de 3% et ne conserve que 2% pour elle.
- Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) de plus de 400 m² (majoration de 1 point).

21h, M. Emmanuel FRANCO quitte le conseil.

Le Maire invite le conseil municipal à donner son avis. Concernant la taxe d'aménagement, il propose de conserver le taux actuel et de rétrocéder 1% à la CdC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour le pacte financier et fiscal de la CdC Val de Sarthe et décide de conserver le taux actuel de la taxe d'aménagement à 3% avec rétrocession de 1% à la CdC.

Pour : 12 voix (10 votants) Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : 10 rue Saint Rigomer section AA N°55

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande d'intention d'aliéner :

- DIA située 10 rue Saint Rigomer section AA N°55

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à l'unanimité à son droit de préemption sur ce bien.

Décision :
Refusée

1901002 – APPROBATION DU RAPPORT SIAEP

M. Luc BOURMAULT, Maire annonce avoir reçu du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Brains/Souligné (SIAEP) les documents suivants relatifs à l'exercice 2017 :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- le rapport annuel du délégataire (VEOLIA EAU)

Après présentation, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal approuve les rapports dans leur totalité et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (10 votants) Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901003 – AVENANTS TRAVAUX RUE SAINT RIGOMER

M. Luc BOURMAULT, Maire annonce au conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement de la rue Saint Rigomer par la société PIGEON, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires.

Il présente au conseil municipal l'avenant N°1 du 20 décembre 2018 :

Nature des travaux	Montant HT
Fourniture et pose de caniveau hydroline	1 620.90 €

Réalisation de purge supplémentaire et remblaiement	8 674.95 €
TOTAL	10 295.85 €

Soit un surcoût de 10 295.85 € HT ; le montant du marché sera désormais de 160 933.09 € HT. Les sommes supplémentaires seront inscrites au budget 2019.

Après explications, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal accepte l'avenant N°1 ci-dessus présenté et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (10 votants) Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901004 – ACHAT ARMOIRE RESTAURANT SCOLAIRE

M. Luc BOURMAULT, Maire annonce au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une nouvelle armoire en inox en remplacement d'une armoire en bois vétuste pour le restaurant scolaire.

Des devis ont été demandés et sont présentés :

Armoire inox profondeur 600 largeur 1800 hauteur 1800

SOCIETE	DESCRIPTION	MONTANT HT	MONTANT TTC
QUIETALIS	Altinox portes battantes	2 360.00	2 832.00
A.PRO HYGIENE	Sud Inox portes battantes	2 552.45	3 062.94
BENARD	Altinox portes coulissantes	2 115.00	2 538.00

Le Maire précise que le cuisinier a donné son avis, il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après concertation, le conseil municipal accepte le devis de la société BENARD et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (10 votants) Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

REFECTION CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. Luc BOURMAULT, Maire informe le conseil municipal qu'une réfection des murs est nécessaire dans la cuisine du restaurant scolaire avant d'installer la nouvelle armoire. Il a demandé à 2 sociétés de peinture-réfection de murs d'établir des devis. Suite aux estimations, le conseil municipal décidera lors du budget 2019.

DEMANDES DE SUBVENTION

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu en décembre dernier une demande de subvention de l'école.

Il s'agirait d'acheter une plaque de contre-plaqué marine afin de réaliser une fresque, l'achat s'élève à 723.25 € TTC. La fresque serait fixée sur le mur extérieur de la cour, côté rue.

Plusieurs conseillers remarquent qu'il serait dommage de cacher le mur de pierres. Pourquoi ne pas utiliser le nouveau modulaire comme support ? Ou procéder à l'installation le long de la bibliothèque ? N'y a-t-il pas d'autres types de supports moins onéreux ?

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat. Il demande à ce que les enseignantes proposent des solutions alternatives sur l'emplacement et le support. Par ailleurs, il souhaite qu'il y ait une cohérence entre le futur nom qui sera donné à l'école et les représentations qui figureront sur la fresque.

1901005 – DEMANDES DE SUBVENTION

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu en décembre dernier une demande de subvention de la Ludothèque de La Suze-sur-Sarthe. La Ludothèque demande une participation de 0.33 € par habitant.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les services de la mairie n'ayant plus recours à la ludothèque, le conseil municipal refuse de donner suite à la demande de subvention et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (10 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Refusée

1901006 – DEMANDES DE SUBVENTION

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu en décembre dernier une demande de subvention de l'association GDON (lutte contre les nuisibles tels que les ragondins) de SOULIGNÉ-FLACÉ. L'association demande pour l'année 2019 une aide financière de 250.00 €.

Le maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 250.00 € et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (10 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901007 – PROJET EOLIEN

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que la société d'Exploitation Eolienne MAIGNÉ SASU a présenté un dossier de demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité.

21h55, arrivée de Fabienne BEATRY, conseillère municipale, son pouvoir s'annule.

L'installation comprendra 5 aérogénérateurs dont 4 sur la commune de MAIGNÉ et 1 sur la commune de CHEMIRÉ-LE-GAUDIN. La demande d'autorisation fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 9 janvier au 8 février 2019.

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, présente les schémas de positionnement et donne des informations sur le projet, notamment sur les éventuelles nuisances.

Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 8 voix (7 votants)

Contre : 3

Abstention : 1

Décision :
Adoptée

1901008 – SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE

M. Luc BOURMAULT, Maire annonce au conseil municipal que la commune a demandé des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour financer en partie les travaux de réparation de la toiture et du clocher de l'église.

Seul le Département accorde une subvention de 2 732.00 €, soit environ 25 % des dépenses HT.

Le conseil municipal accepte la subvention du Département et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901009 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe que suite aux différents transferts de compétence auprès de la CdC Val de Sarthe, les coûts n'étant pas assez définis, le chapitre 014 n'est pas suffisamment approvisionné.

Il propose d'effectuer une décision modificative du budget commune comme suit :

BUDGET COMMUNE		2018	BP
	Section fonctionnement		
			dépenses
Chapitre 011	Charges à caractère général		
Article 615228	Entretien et réparation de bâtiments	- 60.00	
Chapitre 014	Atténuation de produits		
Article 739211	Attribution de compensation	+ 60.00	

Le Conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité cette décision modificative N°1, et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901010 – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : CREATION D'UN POSTE CORRESPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°1806007 du 13/06/2018, un poste non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet avait été créé du 20 août 2018 au 31 décembre 2018, suite au départ en retraite de Monsieur Alain NOIR.

Il demande au conseil que ce poste correspondant à un accroissement temporaire d'activité soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la création du poste et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document

relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901011 – LEGS MAISON MONSIEUR JEAN-MARIE MILOT

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître RIHET, notaire, un courrier annonçant que M. Jean-Marie MILOT qui est décédé le 4 novembre 2018, a établi un testament dans lequel il lègue à la commune de SOULIGNÉ-FLACÉ sa maison située au 31 rue Saint Rigomer. Il demande en compensation que son nom soit inscrit dans la salle polyvalente de la commune.

Après demande de renseignement auprès du notaire, il n'y aurait pas de frais de succession pour la commune.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter ce legs.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour accepter le legs et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901012 – RENOUVELLEMENT BAIL DU COMMERCE

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire informe le Conseil Municipal que le bail du commerce arrive à son terme le 28 février 2019.

M. et Mme BAUDORRE demandent à renouveler celui-ci pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mars 2019.

Le bail sera rédigé par le notaire, comme précédemment en 2010.

Le maire propose que le loyer, actuellement de 284.92 €, soit arrondi à la somme de 285.00 €. Il propose également que les frais d'enregistrement soient à la charge de la commune, ce pour compenser en partie la gêne occasionnée par les travaux de la rue Saint Rigomer.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le nouveau montant du loyer et la prise en charge des frais d'enregistrement et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1901013 – OFFRE CONCOURS DEPLOIEMENT RESEAU FIBRE OPTIQUE

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que concernant le financement du déploiement de la fibre optique, 2 communes ayant refusé d'attribuer le FPIC, la CdC Val de Sarthe propose un autre mode de financement.

La CdC propose que chaque commune verse en fonction du nombre de prises, une somme forfaitaire, dite « offre de concours pour le déploiement d'un réseau fibre optique à l'habitant » et ce, directement au syndicat mixte « Sarthe numérique ».

La somme retenue pour la commune de SOULIGNÉ-FLACÉ serait de 12 683.00 €, versée soit en totalité en 2019 ou soit pour moitié en 2019 et moitié en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser la somme de 12 683.00 € pour moitié en 2019 et pour moitié en 2020 en acceptant de signer l'offre de concours

auprès du syndicat mixte « Sarthe numérique » et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 12 voix (11 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Commission culture et tourisme

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, annonce que la commune ne prendra pas en charge l'animation de La Belle Virée en juillet en raison de la fête locale de Souigné-Flacé.

Commission environnement

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, annonce une augmentation de la redevance des ordures ménagères. Un conteneur a été rajouté au PAV (Point d'Apport Volontaire). Plusieurs conseillers font remarquer que les individus doivent désormais plus trier. La CdC ne pourrait-elle pas organiser le ramassage des déchets triés et en contrepartie diminuer la fréquence de passage des éboueurs pour les déchets courants ?

Commission santé

Mme Sophie VIOT, conseillère municipale, annonce qu'elle a participé pour la 1^{ère} fois à la commission Santé et qu'une recherche d'un coordonnateur est en cours. Un cabinet de recrutement sera peut-être mandaté pour la recherche de médecins.

Commission économie, emploi

Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe, informe le conseil municipal que la dernière réunion a porté sur le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et sur la présentation d'un projet de partenariat avec le FONGECIF Pays de la Loire.

AFFAIRES DIVERSES

- **LOTISSEMENT LES HAUTS DE VINCENNES** : Un rendez-vous a eu lieu le 10 janvier 2019 avec les consorts FROGER et avec la société SOFIL LELIEVRE. Un nouveau projet a été présenté.
- **INFORMATIONS SIVOS** : samedi dernier, Mme Sonia TREMOUREUX a rencontré avec M. Luc BOURMAULT et M. Michel PAVARD, maire de CHEMIRE-LE-GAUDIN, des représentants du SIVOS de MAIGNÉ-VALLON afin d'avoir des informations sur le fonctionnement d'un SIVOS. Le coût moyen par élève est environ de 1 400 €. Une étude sera conduite avec CHEMIRE-LE-GAUDIN sur l'opportunité de créer un SIVOS regroupant les 2 écoles communales, l'objectif étant de garantir leur pérennité.
- **CEREMONIE DES VOEUX** : vendredi 18 janvier 2019 à 20h30.

Prochaine réunion de conseil : lundi 25 février 2019 à 20h (et lundi 18 mars 2019 réunion de budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de Séance
M. Claude OUDIN